

PROGRAMME « SENIORS EN VACANCES »

BULLETIN D'INSCRIPTION

« Hauteville sur Mer »  
50 NORMANDIE

du Samedi 1 au Mercredi 5 Juillet 2023



Date de réception du dossier + Cachet Mairie : .....

**Identification du participant**

NOM .....

PRENOM .....

Adresse .....

Téléphone ..... Portable .....

Date de naissance .....

Marié(e)       Célibataire       Veuf(ve)       Divorcé(e)

Retraité(e)       Sans activité professionnelle

⇒ Joindre une copie de la carte nationale d'identité ou du passeport recto / verso

### Avis d'imposition sur le revenu

Dès cette année, seront éligibles à l'aide financière de l'ANCV les retraités dont le revenu imposable, mentionné sur l'avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021, est inférieur au montant indiqué dans le tableau ci-dessous en fonction du nombre de parts fiscales :

Nombre de parts fiscales	1	1,5	2	2,5	3
Personne seule	15 175 €	20 288 €	25 400 €	30 513 €	35 625 €
Couple marié ou pacsé	-	-	28 637 €	33 749 €	38 862 €

⇒ **Joindre une copie de l'avis d'impôts 2022 sur les revenus 2021**

### Assurance de Responsabilité Civile

Je déclare être couvert(e) au titre de mon assurance de responsabilité civile

⇒ **Joindre l'attestation (à demander à votre assureur)**

### Handicap ou perte d'autonomie (possibilité d'être accompagné(e) d'un aidant)

Avez-vous un handicap ou présentez-vous une perte d'autonomie ?

OUI       NON

Si oui, précisez vos difficultés : .....

Si oui, vous pouvez vous faire accompagner d'un aidant qui bénéficiera de la subvention ANCV

⇒ **Joindre une copie de la carte d'invalidité ou justificatif APA, AAH ou pension d'invalidité**

NOM et Prénom de l'aidant : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....


⇒ **Joindre une copie de la carte nationale d'identité ou du passeport**

## Chambre

- Je souhaite partager ma chambre avec.....
- Je souhaite pouvoir bénéficier d'une chambre individuelle, dans la limite des disponibilités (65 euros supplémentaires, à régler par chèque, à l'ordre SGC de Vitré)

⇒ **Se renseigner auprès du CCAS lors du dépôt du dossier**

## Coût du séjour

Prestations proposées	Séjour « Seniors en vacances » SANS AIDE ANCV	Séjour « Seniors en vacances » AVEC AIDE ANCV	 <i>Aide financière</i> 161€
SEJOUR	369€	208€	
FRAIS ANNEXES : (taxe de séjour + assurance)	19€	19€	
TOTAL du séjour HORS transport	<b>388€</b>	<b>227€</b>	
REGLEMENT DU SEJOUR	1 chèque d'acompte de 228 €. encaissé après confirmation de votre inscription ET 1 chèque du solde soit 160 €. encaissé au début du séjour <i>Libellé à l'ordre du SGC de VITRÉ</i>	1 chèque d'acompte de 117 €. encaissé après confirmation de votre inscription ET 1 chèque du solde soit 110 €. encaissé au début du séjour <i>Libellé à l'ordre du SGC de VITRÉ</i>	

## Personne(s) à prévenir en cas d'urgence

Nom- Prénom .....

Adresse .....

Téléphone.....

## Observations particulières

Soins médicaux  OUI  NON

Régime alimentaire  OUI  NON

Préciser si besoin : .....

.....

.....

## Je déclare :

Vouloir participer au séjour organisé à **Azureva Club « Hauteville-sur-Mer » - 50 NORMANDIE du Samedi 1 au Mercredi 5 Juillet 2023.**

Date :

Signature :

### Règlement du transport

Pour le transport un chèque vous sera demandé lors de la montée dans le car.  
Le montant estimé est de 48€ par personne.

**Ce dossier d'inscription est à retourner au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), ou à la Mairie de votre commune de référence (Brie, Le Theil de Bretagne, Retiers, Essé, Amanlis, Janzé) avant le 14 Avril 2023.**

**Vous recevrez par courrier, avant le 19 Mai 2023, confirmation de votre inscription, les modalités d'accueil et de transfert entre votre lieu de départ et le lieu du séjour.**

**Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter Audrey MARCHAND, au CCAS de JANZE au 02 30 30 01 13.**

Les informations collectées par l'agent du centre communal d'action sociale directement auprès de vous, font l'objet d'un traitement automatisé ayant pour finalité la gestion du programme Seniors en Vacances. Ce traitement se fonde sur votre consentement que vous pouvez retirer à tout moment. Ces informations sont à destination des services habilités du CCAS de JANZE et de l'ANCV. Ces données seront conservées pendant cinq ans suivant leur collecte.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement, droit au retrait du consentement, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès.

Pour exercer vos droits ou solliciter de plus amples informations concernant ce traitement, merci d'adresser votre demande au CCAS de JANZE, [animation.seniors@janze.fr](mailto:animation.seniors@janze.fr) ou au délégué à la protection des données d'ANCV à l'adresse suivante 36 boulevard Henri Bergson, 95201 SARCELLES cedex, nous vous recommandons de joindre la copie d'une pièce d'identité.

Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).